

Le point de vue de la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie



## « Pour les entreprises de *Travaux Publics*, ce projet doit voir le jour. »

*Forte de 400 adhérents partageant des valeurs communes, animés d'une même passion et dotés de compétences reconnues, la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie a pour principales missions d'informer les entreprises, de défendre leurs intérêts, de les conseiller, de les représenter dans différentes institutions, et de promouvoir le secteur des Travaux Publics auprès de leurs clients et du grand public.*

*Engagée par nature aux côtés des territoires, pour servir leur développement, la Fédération milite pour un aménagement durable du territoire répondant aux besoins des habitants et citoyens.*

*Les entreprises de Travaux Publics emploient localement près de 20000 personnes en Normandie.*

**Fédération Régionale des Travaux publics de Normandie**  
**420, Avenue des Canadiens – Parc du Zénith – Bât B1 – 76650 Petit-Couronne**  
**Tel : 02 35 61 02 71 – Fax : 02 35 60 75 51 – [normandie@fntp.fr](mailto:normandie@fntp.fr)**

**La FRTP Normandie souhaite s'impliquer dans le débat public réalisé dans le cadre de l'installation des éoliennes off-shore du Tréport. Parce-que les entreprises de Travaux sont impliquées au quotidien dans le développement du territoire qu'elles aménagent, la Fédération Régionale des Travaux Publics tient à faire partager son regard sur l'importance, les opportunités, conséquences et incidences que représentent les projets d'aménagement, particulièrement lorsque ceux-ci, de la dimension du parc éolien off-shore, sont structurants et impactants pour le territoire.**

## **I- Parce-que les infrastructures irriguent et dynamisent les territoires**

Les infrastructures se définissent comme l'ensemble des ouvrages, installations et équipements qui conditionnent le fonctionnement d'un organisme ou d'une entreprise, l'activité économique d'une région, d'un pays.

A ce titre, nous pouvons aisément distinguer, tout en considérant d'autres grilles de lectures, les infrastructures de mobilité, les infrastructures de communication et les infrastructures de transport, d'eau et énergétiques.

Les infrastructures d'énergie incluent l'ensemble des réseaux (électriques, gaz, oléoducs...). Elles se différencient notamment dans le fait qu'elles sont essentiellement directionnelles : elles relient les sources de production d'énergies aux lieux de consommation. Elles comportent également un réseau d'équilibre et d'échange aujourd'hui en développement au niveau européen, particulièrement pour l'électricité, énergie non stockable. Si les lieux de consommation sont définis notoirement par les conditions d'accueil d'un territoire, les lieux de productions doivent répondre aux exigences de potentiel productif, d'acceptabilité de l'infrastructure, de complémentarité (mix énergétique) et, pour des raisons techniques autant que financières, de proximité avec les zones de consommation.

Les zones de vie, et plus encore les zones de production, notamment industrielles, sont aujourd'hui les grandes zones de consommation. Répondre à cette demande énergétique en temps réel est un défi pour l'infrastructure de transport et la source. A l'opposé d'autres régions françaises, la Normandie présente un potentiel productif fort en matière énergétique et de véritables avantages comparatifs.

## **II- Le mix énergétique, une nécessité nationale, une réalité normande**

Relayant la sincère préoccupation environnementale de la société, la loi du 14 octobre 2014 dite de « transition énergétique pour la croissance verte » a défini le mix énergétique à horizon 2025 pour l'Etat Français. L'engagement majeur de l'Etat consiste en une baisse de la part de l'énergie de source nucléaire au profit des sources d'énergies renouvelables. La part confiée aux énergies renouvelables doit progresser à horizon 2030 pour atteindre 32% contre 15% en 2014.

Définis en mars 2013 dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Haute Normandie, les objectifs du territoire, rejoignent ceux du paquet climat européen : 23 % d'énergie renouvelable en 2020. Il est essentiel que la Normandie, largement dotée en énergie nucléaire, affirme son droit – ou son devoir- d'accéder également aux énergies renouvelables.

Le potentiel normand et les atouts du territoire dans ce nouveau développement sont incontestables : Proximité des lieux de consommation, savoir-faire préexistant et potentiel de production littoral.

L'électricité normande peut bénéficier de deux principaux lieux de consommation : la Normandie et l'île de France. En région, les bassins de consommation sont importants, le potentiel de développement industriel est considérable sur l'axe seine par le bénéfice apporté par les infrastructures portuaires. Hors région, les besoins de l'île de France sont considérables, la proximité et le potentiel rendent naturelle la production en Normandie, compte tenu aussi, des faibles possibilités et des limites insurmontables à la production en Ile de France elle-même.

Le positionnement des côtes normandes rend le littoral très « riche » en vent, matière première de la production d'énergie éolienne. L'installation d'éoliennes sur ce littoral permettra de valoriser ce potentiel.

Il convient, au moment de cette promotion et du soutien que nous apportons à ces installations de considérer les efforts faits par le maître d'ouvrage en termes d'environnement de sorte que la valorisation du potentiel énergétique n'empêche ni le tourisme, ni les activités en mer (pêche).

A ce titre, qu'il s'agisse des couloirs prévus ou de l'alignement des générateurs, les principales précautions semblent envisagées. Il importe toutefois de rester dans le dialogue pour une meilleure intégration de cet outil productif.

### III- Un investissement en mer, un développement sur terre

L'investissement réalisé par le maître d'ouvrage sur le site off-shore avec l'installation des 62 éoliennes représente, pour l'économie locale un vrai poumon, dans un moment où l'investissement se situe à des niveaux très bas.

Il importe donc de considérer les choix du maître d'ouvrage - aussi - sous le regard du retour sur investissement pour l'économie locale. En premier lieu le choix des fondations n'est – à ce titre - pas neutre. Le choix des fondations «jacket», s'il devait s'imposer pour des raisons techniques, présente une vraie moins-value économique locale comparé aux fondations gravitaires : celles-ci seront produites sur place par des acteurs locaux avec un impact considérable en termes d'emploi : 600 emplois sur deux ans. A ce jour, il ne semble pas que cet enjeu ait été considéré, de notre point de vue, à son juste niveau.

Mais le projet de parc éolien ne doit pas être vu sous le seul angle du développement off-shore. In-shore également, le territoire va bénéficier de cet investissement. Sous cet angle, le développement des usines envisagées au Havre est le premier retour durable attendu. Leur construction entrainera la création de 750 emplois directs. Cette dimension- déjà considérable- doit être encore augmentée par les emplois induits et les investissements que ces emplois induits vont également générer : logement, consommation ...

Sur le site du Tréport, la construction des mâts et des infrastructures va également générer un investissement considérable provoquant un vrai développement un territoire. Le besoin en logement lors de la construction est à considérer comme une vraie impulsion. Plus intéressant encore, l'implantation de 125 emplois directs (donc à compléter avec les emplois induits), doit s'analyser comme une chance à saisir pour l'avenir du territoire d'autant que ces emplois sont qualifiés ou hautement qualifiés.

Economiquement, il est incontestable que ce projet présente une chance pour le territoire. Chance qui permettra aux activités existantes, locales, de vivre un nouvel essor. Loin d'être antagoniste à l'économie locale existante, le développement du parc éolien du Tréport va engendrer un nouvel essor qui bénéficiera à l'ensemble du territoire et de ses activités (construction, commerces, services). C'est sous cette perspective que le projet mérite d'être défendu et, de ce point de vue, il offre de réelles possibilités de développement en mer, mais également sur terre.

### IV- Le développement d'une filière gage d'avenir pour le territoire

A l'heure de l'économie mondialisée, les coûts de production conditionnent très souvent la réussite économique d'une entreprise ou d'un territoire. La proximité géographique, en limitant les coûts de transport peut venir amoindrir ce phénomène mais il reste prégnant dans une économie de marché. Toutefois, la valeur ajoutée d'une production est d'autant plus grande qu'on échappe à cette logique parce que la production est limitée par la rareté ou la technologie, fruit de la compétence des hommes et des organisations.

A cet endroit, le projet d'implantation d'éoliennes marines (et des usines de construction) sur le territoire normand au moment où la question du réchauffement climatique se pose à l'échelle mondiale est une opportunité. Toutes les énergies renouvelables seront appelées à pourvoir le mix énergétique. Parmi elles, l'énergie éolienne marine semble promise à un développement considérable.

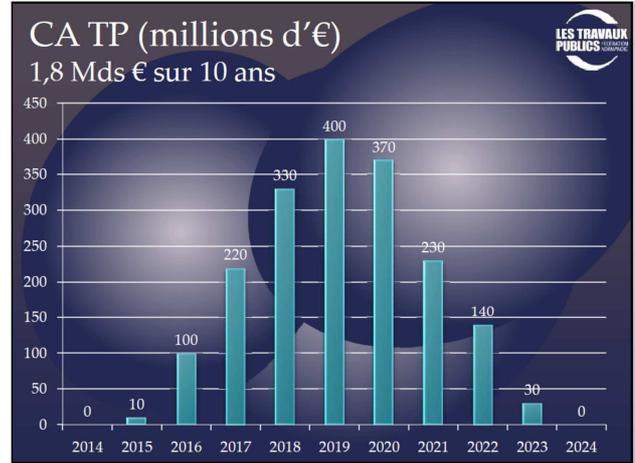
Clairement, la présence en Normandie, donc à une échelle géographique restreinte d'un gisement d'emplois qualifiés, permanents et pérennes est une opportunité pour la région et son avenir. Concrètement, il va permettre le développement de filières de formation de haut niveau et assurer à moyen terme la compétitivité internationale de la Normandie forte de savoir-faire sur l'ensemble des sujets et enjeux de la production énergétique.

Le projet d'implantation du parc éolien marin du Tréport vient donc abonder le projet de spécialisation du territoire et va permettre d'asseoir le développement d'une vraie compétence, s'inscrivant dans une vraie stratégie industrielle.

### V- L'importance du projet en regard des Travaux Publics

La phase de mutation énergétique impacte grandement les entreprises qui réalisent et entretiennent ces réseaux. Il s'agit ici de considérer les progrès ou ruptures technologiques qui interviennent sur toute la filière énergie, de la production de celle-ci à la consommation.

Entrent dans ces estimations, l'ensemble des activités liées aux mutations, en Normandie, sur les différents types d'infrastructures : Nucléaire, éolien terrestre, éolien offshore, photovoltaïque, Biomasse, Biogaz – Méthanisation (électricité, chaleur, carburant), Hydraulique & hydrolien (énergies marines), Transport & distribution (gaz et électricité), Compteurs intelligents (électricité « Linky »), Véhicules électriques (bornes de recharge), Carburant (raffinage)



Source : Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie

L'ensemble de ces projets, à condition d'une réalisation conforme aux projets, va générer 8.3 mds€ dont 1.8 mds€ pour les entreprises de Travaux Publics, dont l'emploi est essentiellement local. Incontestablement la transition énergétique normande est un défi pour notre Profession.

**Conclusion : Un projet structurant le territoire :**

L'implantation du parc éolien off-shore du Tréport doit convaincre les acteurs du territoire de son utilité sociale et économique. Placé en mer, il offre la création d'une véritable infrastructure, un équipement, qui sans conteste assurera le développement du territoire.

Répondant à une demande sociétale de production d'énergie provenant d'une source renouvelable mettant à profit le potentiel du littoral normand. Dans une région où les énergies sont déjà considérées comme un enjeu, la structuration de la filière énergie en témoigne, cette implantation est une chance de spécialisation du territoire qu'il convient de saisir.

Enfin, l'emploi généré par ce projet est très impactant pour le littoral. Au moment des travaux, dans une période économique encore difficile, il sera une manne considérable. Il conviendra de veiller à ce que les choix (fondations) optimisent ce retour sur investissement. Au-delà, de la période de construction, c'est une filière de formation donc une compétence territoriale qui doit se construire autour de ce projet.

Pour les entreprises de travaux publics, ce projet, générateur d'emplois, doit voir le jour. Cette promotion est possible, elle doit être soutenue largement et, pour ce faire, considérer tous les usages du littoral et du territoire normand, dans la mesure de la contribution de chacun à la vie économique et sociale du territoire.